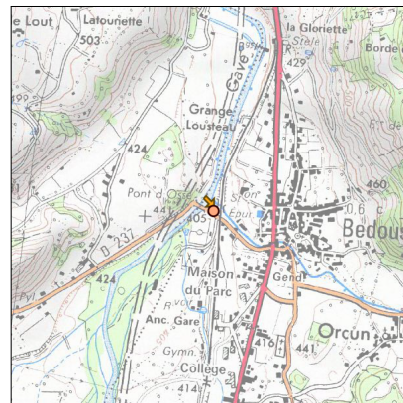
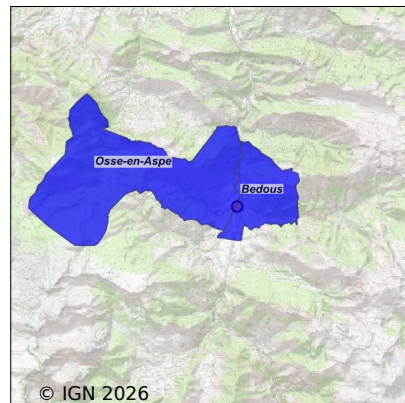


Système d'assainissement 2024

BEDOUS 2

Réseau de type Séparatif



Station : BEDOUS 2

Code Sandre	0564104V002
Nom du maître d'ouvrage	COMMUNE DE BEDOUS
Nom de l'exploitant	-
Date de mise en service	février 2002
Date de mise hors service	-
Niveau de traitement	Secondaire bio (Ntk et Ngl)
Capacité	1 300 équivalent-habitant
Charge nominale DBO5	72 Kg/j
Charge nominale DCO	-
Charge nominale MES	108 Kg/j
Débit nominal temps sec	382 m ³ /j
Débit nominal temps pluie	-
Filières EAU	File 1: Prétraitements, Boues activées faible charge, aération p
Filières BOUE	File 1: Table d'égouttage, Stockage boues liquides
Filières ODEUR	
Coordonnées du point de rejet (Lambert 93)	405 970, 6 217 835 - Coordonnées établies (précision du décimètre)
Milieu récepteur	Rivière - Gave d'Aspe

Chronologie des raccordements au réseau

Raccordements communaux

100% de Bedous depuis 1964

100% de Osse-en-Aspe depuis 1964

Observations SDDE

Système de collecte

En 2024 le suivi départemental dans le cadre du programme NAIADE a été réalisé via 2 bilans 24 h le 13 février et le 23 juillet.

Description :

Le réseau, principalement gravitaire et unitaire, dessert Bedous (464 abonnés) et Osse-en-Aspe (269 abonnés). Il comporte :

- 4 déversoirs dorage (DO)°: « Saillet », " Rue du Moulin ", « Rue du lavoir » et « Entrée station »
- 4 postes de relevage(PR) : « maison de retraite », « quartier Lembeye », « Stade » et « Notre Dame »,

permettent de relever les effluents de quelques abonnés vers le réseau gravitaire.

Osse en Aspe participe aux frais de fonctionnement de la station avec une convention de déversement. (Volume non comptabilisé).

Fonctionnement :

Les PR du quartier Lembeye à Osse en Aspe et celui de la station connaissent des dysfonctionnements récurrents.

Le réseau est fortement sensible aux eaux claires parasites pluviales (ECPM) et permanentes (ECPD).

Le bilan de février 2024 s'est déroulé par temps de pluie, sans aucun déversement deffluent brut. Tout le flux, 295 m3/j (environ 1020 EH) sur la base 290 L/EH) est correctement acheminé à la station dépuration. Ce débit est supérieur d'environ 100 m3/j par rapport aux débits de temps sec mesurés par nos soins hors période de forte affluence touristique (190 à 200 m3/j)

L'hydrogramme des débits superposé à l'enregistrement de la pluviométrie montre que, lors des averses, la réponse du réseau d'assainissement est instantanée, le débit pouvant atteindre 30 m3/h voire 50 m3/h. Des déversements peuvent alors aussi se produire via les DO et via le trop plein du PR à la station,

Le ressuyage est peu marqué et les débits retrouvent des valeurs normales quand la pluie cesse.

A noter que le réseau collecte aussi des ECPD en quantité importante. Par exemple, pour le bilan de février 2023, par temps très sec, le réseau véhicule des ECPD à hauteur de 3,5 m3/h, 80 m3/j, correspondant à presque la moitié du débit traité ce jour-là.

Pour le bilan de juillet 2024, une averse orageuse de 2 mm est venue perturber la mesure qui se déroulait par temps sec. Ce sont alors 268 m3/j (environ 920 EH, 290L/EH) qui sont admis dans la station. Les ECPD sont toujours présentes avec un débit minimal nocturne (aucune pluie la nuit) de l'ordre de 3,9 m3/h (94 m3/j).

Flux polluant :

Pour le bilan de février 2024, alors que le réseau collecte des eaux claires en quantité importante, les concentrations de leffluent brut sont caractéristiques d'un effluent dilué de moitié. La charge polluante à traiter est d'environ 960 EH.

Pour le bilan de juillet 2024, leffluent brut est normalement concentré malgré la collecte massive de eaux claires (permanentes et pluviales) et la charge organique à traiter est très élevée avec presque 2090 EH. Plusieurs explications sont possibles:

- Le déversement deffluent non domestique issu de la fabrication de fromage est suspecté depuis plusieurs années.

- Malgré la présence d'ECPD dans le réseau de collecte toute l'année, il semble qu'un phénomène de sédimentation puisse se produire par temps sec. Il en résulterait une augmentation significative de la charge à traiter par remise en suspension de dépôt pour les premières heures de pluie.

- La pollution domestique exclusivement évaluée à partir des paramètres azotés, représente 1300 EH. Les effluents d'origine non domestiques et la remise en suspension de dépôts dans les canalisations représenteraient environ 790 EH

- Au moment du bilan, l'exploitant indique que la population saisonnière est importante. Par différence

avec le bilan de février, elle pourrait représenter environ 340 EH.

Etudes et travaux :

La commune de Bedous envisage d'entreprendre des travaux de mise en séparatif sur la rue Notre Dame.

L'actualisation du SDA (fini en 2015) permettrait de mettre à jour le programme de travaux nécessaires pour réduire significativement les débits de eaux claires parasites permanentes et météoriques.

Station d'épuration

Description

Les effluents arrivent dans un poste de relevage équipé de deux pompes et sont prétraités par un tamis rotatif. Le traitement est assuré par un bassin d'anoxie combiné au bassin d'aération équipé d'une turbine commandée par un horloge. La séparation eau/boues se fait dans un clarificateur de 64 m² de surface.

Remplissage :

Le taux de remplissage hydraulique de l'installation est directement impacté par la pluviométrie. Pour les bilans de février et août 2023, par temps sec, le taux de charge hydraulique se situe entre 50 et 60%, pour ceux de février et juillet 2024, par temps humide, le remplissage est compris entre 70 et 80%.

D'un point de vue organique, la charge est impactée par différents facteurs : la pluviométrie qui peut provoquer des déversements d'effluents bruts et réduire la charge à traiter, la population saisonnière et les déversements d'effluents non domestiques qui induisent une augmentation de la charge admise en traitement.

Pour 2023, la capacité de la station est respectée en février environ 70% et largement dépassée en juillet (156%).

Fonctionnement

La station est équipée d'un dispositif régulateur pour limiter les surcharges hydrauliques. Depuis 2023, ce dispositif est automatique (asservissement à une poire de niveau haut) ce qui est plus fiable qu'une mise en service manuellement comme cela était précédemment le cas.

Concernant le fonctionnement de la station, le prétraitement assuré par le tamis rotatif est efficace. Dans le bassin d'aération, les performances notamment énergétiques pourraient être améliorées par une meilleure gestion du taux de boues qui s'avère trop élevé pour nos huit passages depuis début 2021. Les boues présentent une aptitude à la décantation de moyenne à satisfaisante.

Dans le clarificateur, pour des bilans antérieurs réalisés par temps de pluie sans activation du syncopage, le débit admis de 40 m³/h induit une vitesse ascensionnelle élevée dans cet ouvrage avec plus de 0,6m/h. Comme le taux de boues était en plus particulièrement élevé, le voile de boues est remonté à la surface et des pertes de boues ont eu lieu.

Il était alors indiqué à la collectivité qu'il était impératif d'améliorer à la fois la gestion du syncopage et la gestion du traitement des boues. Du fait de l'installation d'un syncopage automatique en 2023, il est probable que la décantation puisse se dérouler correctement même par temps de pluie, si le débit est correctement géré par cet organe. Il reste à mieux gérer les boues.

Performances :

Quand le débit en entrée est correctement maîtrisé, les rendements sont bons, y compris sur l'azote et le phosphore. 9 des 10 bilans réalisés entre début 2020 et fin 2024, font état de bons résultats, si l'on ne tient pas compte des flux by-passés non traités ; les rendements sont corrects à satisfaisants en fonction des paramètres. Le rendement sur l'azote est perfectible avec une meilleure gestion du taux de boues et une adaptation des périodes d'aération à la charge à traiter via un pilotage par une sonde oxygène et/ou rédox plutôt que par une horloge.

La qualité de l'effluent traité est le plus souvent bonne si l'on ne tient pas compte des éventuels déversements se produisant par les DO et le Trop plein du poste.

Sous produits

Un silo pour le stockage est en place, les boues sont stockées après épaissement à l'aide d'une table d'égouttage. Les boues sont évacuées sous forme liquide et épandues en agriculture, le plan d'épandage a fait l'objet d'une actualisation.

En 2023, deux agriculteurs acceptent toujours les boues chaulées (la commune procède à un chaulage par adjonction de lait de chaux avant épandage). Les quantités ne nous ont pas été communiquées.

Depuis, La collectivité rencontre des difficultés pour évacuer les boues du silo (les terrains figurant sur le plan d'épandage ont été vendus et le nouvel acquéreur ne souhaite pas recevoir de boues). Une nouvelle filière est donc à mettre en place et la collectivité a entrepris des démarches en ce sens. Elle a contacté des sociétés privées pour des prestations de service (centrifugeuse mobile)

Nous n'avons pas eu de retour sur les quantités de boues épandues au titre de l'année 2024.

Données chiffrées

Les données présentées ci-dessous peuvent provenir des différentes STEP suivantes, liées au même système de collecte :

0564104V001 BEDOUS

Tableau de synthèse

Paramètre	Pollution entrante			Rendement	Pollution sortante	
	Charge	Capacité	Concentration		Charge	Concentration
VOL	283 m3/j	74 %			271 m3/j	
DBO5	89 Kg/j	123 %	315 mg/l	99 %	0,8 Kg/j	2,8 mg/l
DCO	196 Kg/j		700 mg/l	96 %	8,8 Kg/j	33 mg/l
MES	79 Kg/j		279 mg/l	96 %	3,5 Kg/j	13,1 mg/l
NGL	17,6 Kg/j		63 mg/l	78 %	3,9 Kg/j	14,7 mg/l
NTK	17,6 Kg/j		63 mg/l	79 %	3,7 Kg/j	13,9 mg/l
PT	2 Kg/j		7 mg/l	64 %	0,7 Kg/j	2,6 mg/l

Problèmes rencontrés en 2024

Problèmes liés...

... à la collecte des effluents	Non
...à l'atteinte des performances européennes	Non
...à l'autosurveillance	Non
...à l'exploitation des ouvrages	Non
...à la production des boues	Non
...à la vétusté	Non
...à la destination des sous-produits	Non

Accès aux données

Les données historiques sont disponibles en téléchargement depuis la thématique "Usages et pressions polluantes domestiques et urbaines" ou sous forme d'archive depuis le catalogue de données du SIE du Bassin Adour Garonne (<http://adour-garonne.eaufrance.fr>).

Accès à la fiche du Portail d'information sur l'assainissement collectif : <https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/pages/data/fiche-0564104V002>